

Le Progrès

06/10/1927

## Les fouilles de Glozel

**Le gisement va être provisoirement  
classé comme monument historique  
et surveillé officiellement**

Paris, 5 octobre.

Les fouilles de Glozel continuent à soulever dans le monde savant de vives polémiques. La dernière thèse, soutenue par M. Dussaud, de l'Institut, est qu'elles sont une simple mystification.

M. Herriot, ministre de l'instruction publique, vient de se mêler à l'affaire. Il a adressé au docteur Morlet, de Vichy, qui dirigea les fouilles, la lettre suivante :

« En raison de l'émotion considérable soulevée, tant en France qu'à l'étranger, par les découvertes faites dans le gisement de Glozel à Ferrières-sur-Sichon, le gouvernement a pensé qu'il ne pouvait se désintéresser de la question et que, sans vouloir prendre parti dans les controverses en cours, il avait néanmoins le devoir de prendre dès maintenant des mesures conservatoires.

« J'ai, en conséquence, décidé d'ouvrir une instance en classement pour le gisement et pour les objets en provenant, conservés chez vous ou chez M. Fradin, par application des dispositions de l'article premier de la loi du 31 décembre 1913, sur les monuments historiques, et de l'article 14 de la même loi, modifié par l'article 34 de celle du 31 décembre 1921.

« Cette instance produit pendant la durée de six mois tous les effets du classement. Le gisement et les objets ne doivent, pendant ce délai, être modifiés en aucune façon sans mon assentiment ; les objets ne peuvent être exportés.

« Je ne vois pas d'inconvénient à ce que les fouilles soient poursuivies, sous la réserve formelle que les travaux auront lieu exclusivement sous la surveillance d'un délégué de mon administration. Ce délégué devra suivre toutes les opérations sans s'immiscer toutefois dans leur exécution. Il pourra notamment constater par lui-même la disposition dans le sol des objets qui seraient trouvés. Enfin, il dressera, pour chaque fouille, un procès-verbal détaillé, rendant compte des recherches effectuées et de leur résultat.

« J'ai désigné pour cette mission M. Peyroni, correspondant de la commission des monuments historiques, conservateur du musée préhistorique des Eyzies-de-Tayac, dont la compétence est unanimement reconnue. M. Peyroni sera, d'autre part, chargé de procéder à l'inventaire de tous les objets déjà découverts et actuellement conservés soit chez vous, soit chez M. Fradin. Il sera assisté dans cette tâche de M. Champion, chef technique de l'atelier du musée national de Saint-Germain. Je vous serais obligé de lui donner toutes les facilités nécessaires pour lui permettre de remplir sa mission. »

Bibliothèque Maison de l'Orient



146261